

# VIOLENT # Zéro

*Récits contre les violences*



UN GUIDE POUR COMPRENDRE | REPÉRER | ORIENTER



SEINE-MARITIME  
LE DÉPARTEMENT

# VIOLENT # Zéro

Récits contre les violences

## édito



© Julien Paquin

Madame, Monsieur,

À travers ce guide de récits contre les violences, nous souhaitons mettre en lumière un phénomène contre lequel nous sommes déterminés à lutter : celui de la vulnérabilité. Véritable outil pédagogique, ce livret est le prolongement du spectacle et des vidéos réalisées autour des questions de violence. L'ensemble de ces actions sont le fruit d'un travail mené par les équipes de l'unité territoriale d'action sociale (UTAS) de Rouen et d'un travail plus global engagé par le Département de la Seine-Maritime.

La lutte contre les violences, sous toutes ses formes, est en effet une politique publique forte que nous mettons en œuvre sur l'ensemble du territoire. Je pense par exemple à la lutte contre les violences faites aux femmes et au soutien apporté aux associations dans ce domaine, en lien étroit avec l'État également. Je pense aussi à la protection de nos propres agents. Un protocole de lutte contre les incivilités commises à leur égard a ainsi été signé avec les Procureurs de la République du Havre, de Dieppe et de Rouen, là aussi avec pour finalité de lutter plus efficacement contre les incivilités et les infractions graves.

Cette violence que nous observons n'est pas une fatalité. Il nous revient d'agir pour mieux accompagner et soutenir les personnes vulnérables. C'est le sens même de notre engagement au Département de la Seine-Maritime, collectivité des solidarités.

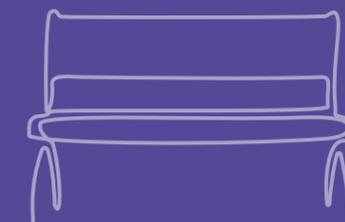
Merci à vous,

**Nathalie Lecordier,**

Vice-présidente du Département de la Seine-Maritime en charge de l'Enfance, de la Famille, de la Santé et de l'Égalité des droits

## Sommaire

Préface .....	Page 4
Un air de famille ou comment rompre une chaîne de transmission intergénérationnelle ? .....	Page 7
Les fleurs du mal ou comment quitter une personne dont on est très amoureux ? .....	Page 8
C'est arrivé près de chez vous ou comment tous se responsabiliser face à la maltraitance infantile ? .....	Page 13
L'hymne à l'amour ou comment résilience et résignation peuvent être voisines de palier ? .....	Page 17
Numéros d'urgence & d'écoute nationaux .....	Page 20
La part du colibri ou comment se dépêtrer des représentations liées au genre ? .....	Page 23
La trahison des images ou comment sortir de la prostitution... et ne pas y entrer ? .....	Page 27
Pinocchio ou comment devenir rigoriste en quelques étapes clés ? .....	Page 31
La petite marchande d'allumettes ou comment le clivage est une longue tradition qui se perpétue ? .....	Page 35
Liste des professionnels rencontrés .....	Page 37



# Préface

**N**ous croyons savoir ce qu'est la violence. Pourtant, une fois passées les premières évidences, définir la violence reste difficile.

Les dictionnaires définissent la violence comme :

- le fait d'agir sur quelqu'un ou de le faire agir contre sa volonté en employant la force ou l'intimidation.
- l'utilisation de force ou de pouvoir, physique ou psychique, pour contraindre, dominer, blesser, tuer, détruire, endommager...

Le projet "Récits contre les violences" initié par l'UTAS de Rouen a pour ambition de nous sensibiliser à ces questions.

En effet, dans un contexte où les phénomènes de violence sont de plus en plus présents dans notre société, l'UTAS de Rouen a sollicité la compagnie Le Récigraphe afin de concevoir un outil de prévention artistique.

Dans ce cadre, la compagnie "Le Récigraphe" a réalisé, au cours de l'année 2022, des entretiens auprès de professionnels, partenaires, institutions impliqués dans la lutte contre les violences.

Guillaume ALIX, auteur – conteur et directeur de cette compagnie, s'est, ensuite, inspiré de ce collectage pour réaliser le spectacle "Violent # Zéro – Récits contre les violences".

Celui-ci, constitué de huit récits de vie, est décliné sous deux formes :

- Un spectacle vivant
- Huit clips vidéos.

Quel que soit le mode de diffusion, ces récits vous permettront de questionner ces réalités du quotidien.

Parallèlement, à ces deux créations artistiques,

l'UTAS de Rouen a élaboré un livret accessible à tous, support aux échanges lors de la diffusion des vidéos ou remis lors des représentations.

Ce livret s'adresse à vous, usagers ou professionnels.

Son objectif consiste à vous sensibiliser, à vous informer et à vous doter de réflexes à adopter si vous êtes confrontés à ces questions.

Ce spectacle, les vidéos réalisées et ce livret concourent ainsi à ce que nous puissions, tous, comprendre et aborder, sans crainte, ces questions de violence :

- Afin que les personnes qui subissent une ou plusieurs de ces violences sachent qu'elles ne sont pas seules, qu'elles peuvent en parler et trouver un soutien ;
- Afin de nous permettre de parler le même langage avec tous les publics en situation de vulnérabilité et pouvoir travailler mieux ensemble ;
- Afin de libérer la parole et d'ouvrir les échanges sur le sujet des violences.

La violence rend vulnérable.

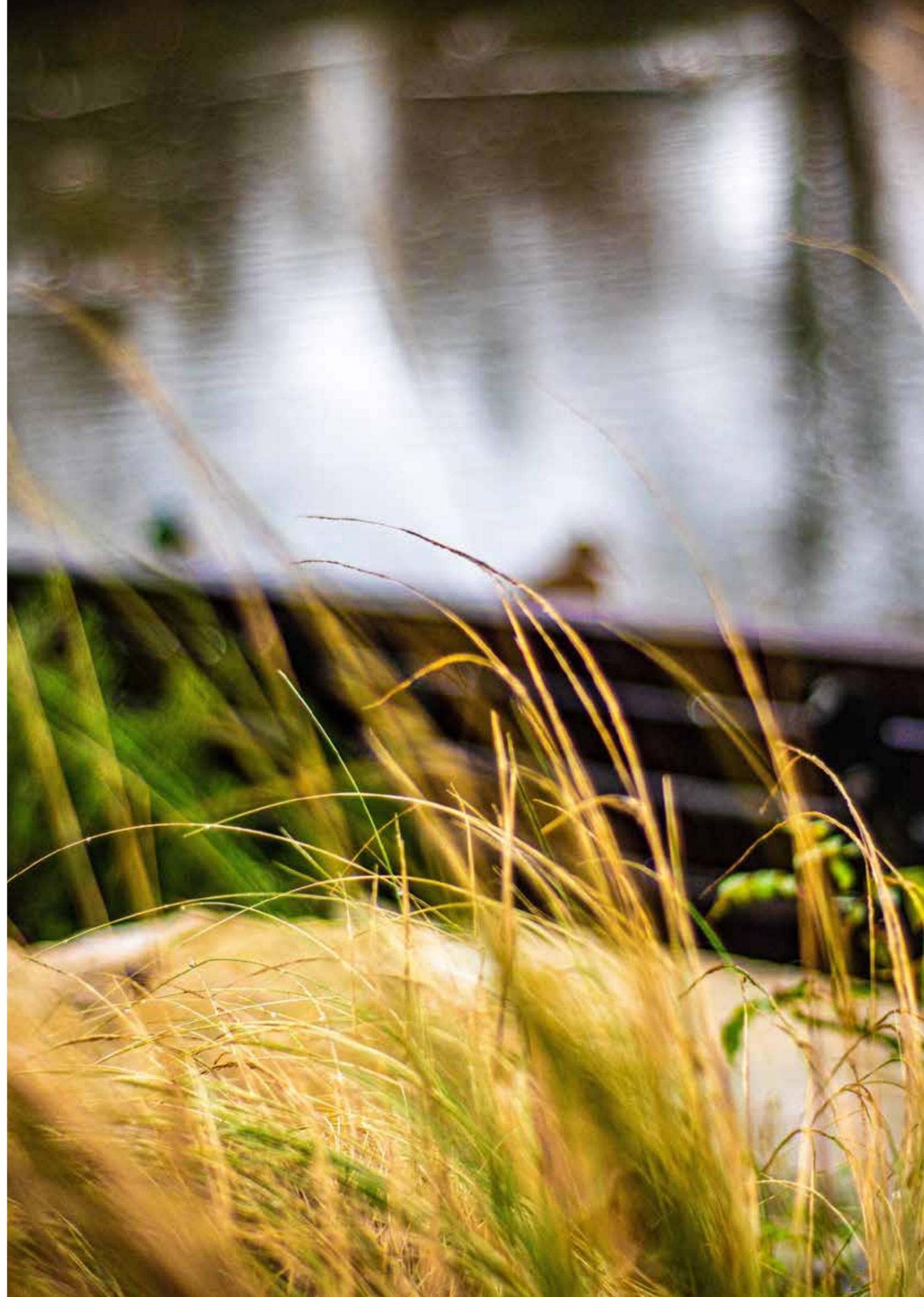
La vulnérabilité traduit une situation de faiblesse, elle peut être due à des facteurs individuels (âge, état de santé, situation de handicap, genre, orientation sexuelle, origines...) et/ou à des facteurs environnementaux (lieu de vie, précarité...) et elle est majorée dans un contexte de violence quel qu'il soit.

Ainsi, les victimes du fait de violence deviennent, encore plus, vulnérables.

Face au phénomène de violence, la personne se sent ou est en situation de vulnérabilité parce qu'elle se trouve en difficulté, voire dans l'impossibilité, de se défendre, de faire cesser une violence ou de faire valoir ses droits.

« Lorsque l'Utas de Rouen m'a commandé l'écriture de ces récits sur les violences, je ne me sentais pas directement concerné par le sujet. Puis elles sont apparues, au fur et à mesure de mes collectages : des graines de violences, semées ou déjà bien germées dans ma famille, chez mes amis, au travail, dans la rue. Ce projet aura agi comme un révélateur. J'espère, à mon tour, pouvoir transmettre à travers ces histoires une prise de conscience et une envie d'agir, chacun à sa mesure. »

Guillaume Alix





# Un air de famille

*Qu comment quitter une personne dont on est très amoureux ?*

**Ce récit aborde les violences intrafamiliales**

## Qu'est-ce que la violence intrafamiliale ?

La violence intrafamiliale peut être définie comme « *toute forme de violence physique, sexuelle, psychique ou économique entre membres d'une même famille, quel que soit leur âge* ».

Sont considérés comme faisant partie d'une même famille :

- toutes les personnes unies par un lien de parenté en ligne ascendante et descendante ou collatérale au deuxième degré (frères et sœurs, demi-frères et demi-sœurs). Sont assimilés à ce lien établi par le droit, certains liens qui ne sont que de fait (lien affectif durable notamment)
- les époux ou personnes cohabitant ou ayant cohabité et entretenant ou ayant entretenu une relation affective et sexuelle durable ainsi que les descendants et ascendants des partenaires ou de l'un deux, habitant ou ayant habité avec eux.

## On entend par violence :

- tous les comportements punissables qui, par un acte ou une omission, causent un dommage à la personne lésée. Cette violence peut être physique (coups et blessures volontaires...), sexuelle (attentat à la pudeur, attouchement ou viol), psychique (harcèlement, calomnie, diffamation, injures...), économique (abandon de la famille, confiscation des moyens de paiement...)
- tous les comportements qui, bien que ne paraissant pas constituer une infraction, sont dénoncés à la police ou au parquet et sont habituellement qualifiés de différend familial ou de mise en danger d'un enfant.

La violence intrafamiliale englobe ainsi :

- la violence conjugale,
- la violence à l'égard des mineurs présents au domicile,
- la violence à l'égard des personnes âgées et/ou personnes handicapées présentes au domicile

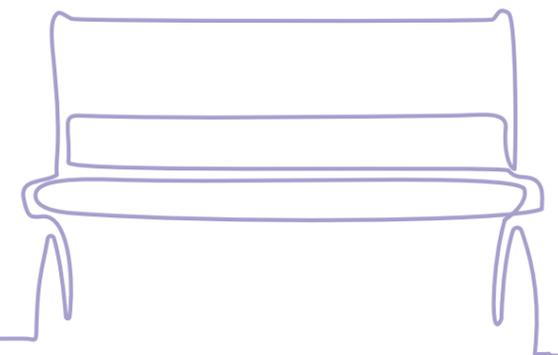
## Que peut-on faire pour rompre le phénomène de répétition des violences intrafamiliales ?

L'important dans les situations de violences intrafamiliales est de les dépister rapidement et d'accompagner la victime ou les victimes. Ces dernières ont besoin d'un regard extérieur bienveillant qui leur permettent de comprendre et de se dégager de ces situations d'emprise.

Toute personne victime de violence intrafamiliale a d'abord besoin d'être crue. La crédibilité que nous lui accordons est un point de départ, qui lui permet, par la suite, d'avoir la certitude qu'elle n'est pas responsable de la violence qu'elle subit et lui ouvre, ainsi, d'autres modes relationnels.

L'enfant, victime directe ou indirecte (en tant que témoin) des violences intrafamiliales, se construit sur cette représentation violente des rapports humains. La répétition des violences dont ils ont été victimes peut ainsi s'installer et une chaîne de transmission intergénérationnelle de la violence peut s'installer.

Mais ceci n'est pas inéluctable, c'est sans compter sur la capacité de résilience de l'enfant et sur les effets d'une écoute et d'un accompagnement bienveillant.



# Les fleurs du mal

*Qu comment quitter une personne dont on est très amoureux ?*

## Ce récit aborde les violences conjugales

La violence conjugale s'exerce dans le cadre d'une relation amoureuse, qu'elle soit actuelle ou passée. Elle se retrouve dans toutes les sociétés, toutes les catégories sociales, toutes les cultures et survient dans toutes les formes de conjugalité et ce, peu importe la durée de la relation intime : personnes mariées ou unies civilement par le PACS, personnes divorcées ou séparées, du même sexe ou non.

### Qu'est-ce que la violence conjugale ?

Les violences au sein du couple sont la manifestation d'un rapport de domination et de prise de pouvoir d'un auteur sur une victime. Le plus souvent, la victime est une femme.

Pour contrôler la victime, l'auteur de violence utilise de multiples stratégies, comme les insultes, les menaces, l'isolement, la culpabilisation...

La violence conjugale peut prendre différentes formes :

- la violence verbale et psychologique : ordres, hurlements, propos dégradants ou humiliants, isolement social, dévalorisation de l'autre, bris d'objets de valeur, menaces, privation de liberté...
- la violence physique : coups, brûlures, morsures, strangulations, séquestrations...
- la violence sexuelle : agression sexuelle, harcèlement ou intimidation pour avoir une relation sexuelle, mutilation sexuelle, proxénétisme, viol...
- la violence économique et administrative : contrôle des revenus et des dépenses, interdiction de travailler, confiscation du passeport, de la pièce d'identité, du livret de famille...
- les cyber-violences : harcèlement par SMS ou sur les réseaux sociaux, géolocalisation, surveillance par une Webcam ou par un logiciel espion...

La violence conjugale ne se limite donc pas aux coups et aux blessures physiques.

Les violences conjugales ont de graves répercussions sur la santé physique et psychique des victimes.

### Pour repérer cette violence, existe-t-il des signes ?

Même s'il n'existe pas d'indicateur unique, quelques faisceaux d'indices peuvent être pris en compte :

- Personne triste, repliée sur elle-même, en hyper vigilance, isolée de ses proches, alors que précédemment elle était communicative.
- Personne effacée, mal à l'aise lorsqu'elle parle en présence de son partenaire.
- Personne régulièrement souffrante, qui refuse les invitations, qui présente des marques sur le visage ou le corps, qui présente des difficultés de sommeil, une perte ou prise de poids...

### ATTENTION

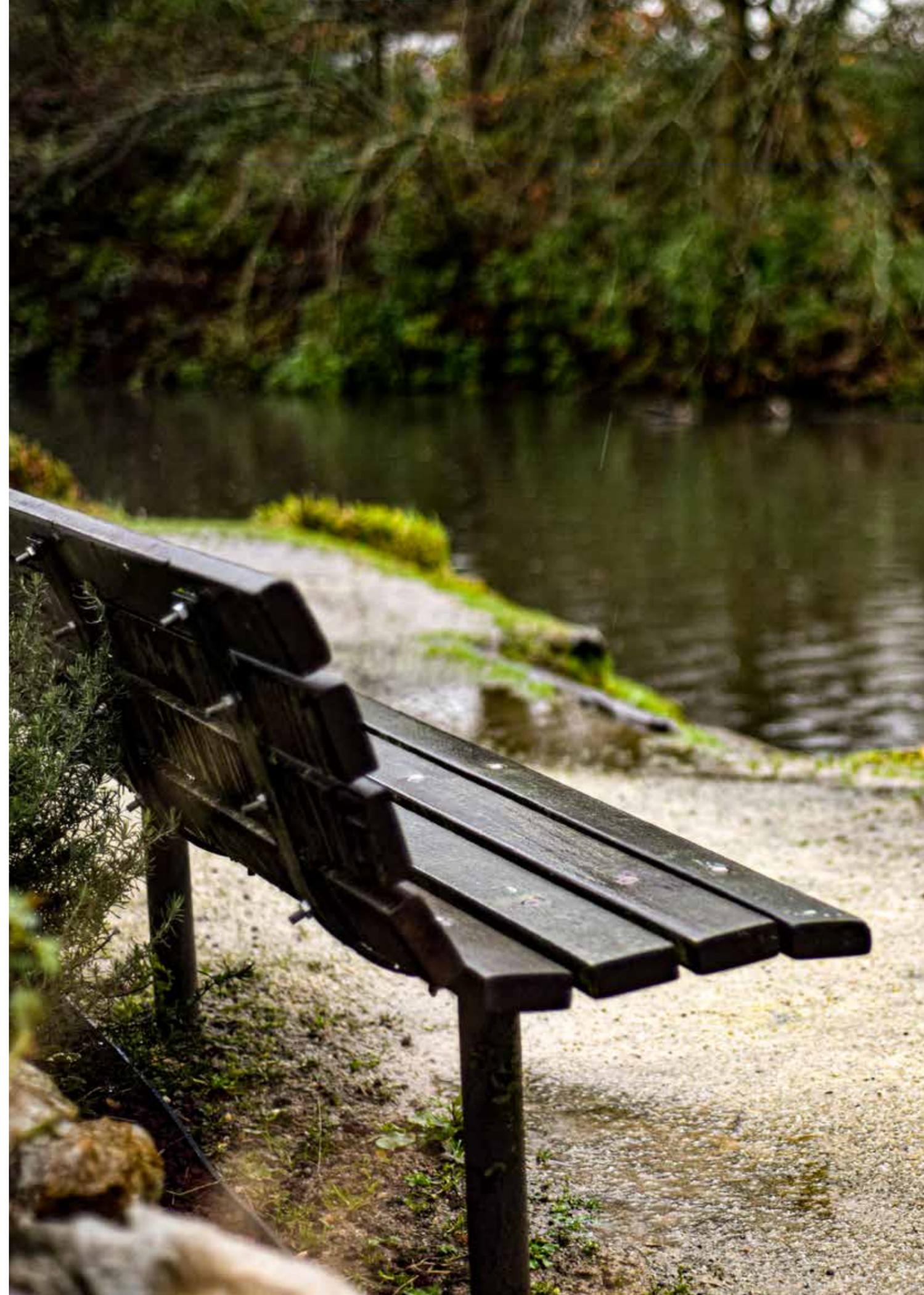
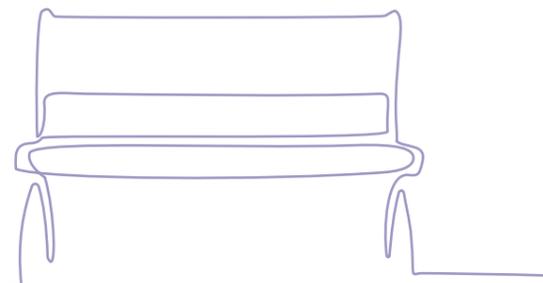
Bien souvent, les violences sont tues. Les victimes ont honte de ce qu'elles subissent, minimisent les violences ou ont peur des représailles sur leur personne ou sur leurs enfants.

### Que peut-on faire pour aider les victimes de violences conjugales ?

La meilleure façon d'aider la victime, c'est d'être attentif aux signes et de l'aider à sortir du silence.

Pour les professionnels de l'action médico-sociale, il s'agit de se questionner systématiquement et de ne pas hésiter à évoquer le sujet de la vie conjugale et des violences avec les usagers rencontrés.

Au quotidien, dans le cadre privé, restez à l'écoute de vos proches, de vos collègues et amis et n'hésitez pas à leur poser la question des violences au moindre doute.







# C'est arrivé près de chez vous

*Qu comment tous se responsabiliser face à la maltraitance infantile ?*

**Ce récit aborde la violence envers les mineurs**

## Qu'est-ce que les violences envers les mineurs ?

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) « La maltraitance de l'enfant s'entend de toutes les formes de mauvais traitements physiques et/ou affectifs, de sévices sexuels, de négligence ou de traitement négligent, ou d'exploitation commerciale ou autre, entraînant un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir. »

## Les violences envers les mineurs peuvent prendre différentes formes :

- Les violences physiques se traduisent par l'usage de la force de telle sorte que l'enfant soit blessé ou risque de l'être : le fait de frapper, mordre, brûler, empoisonner, droguer, inciter à consommer des substances dangereuses, étouffer, étrangler, secouer, bousculer, noyer... sont ainsi des violences physiques.

Les cas de bébés secoués ne sont pas des faits isolés. Chaque année, plusieurs centaines d'enfants en sont victimes. Cette maltraitance, perpétrée par des adultes, parfois dans le déni de la gravité de leur acte, représente la forme la plus grave de traumatisme crânien de l'enfant.

- Les violences psychologiques, plus méconnues et peut-être plus difficiles à cerner que les violences physiques, ne sont pourtant jamais anodines, a fortiori lorsque la victime est un enfant. Elles atteignent la sécurité affective et relationnelle de l'enfant qui fait partie des besoins fondamentaux de celui-ci : les insultes ou les propos dénigrants, les humiliations, les menaces, les intimidations... entrent ainsi dans le champ des maltraitances faites aux enfants.

- Les violences sexuelles ne se limitent pas au viol, mais concernent tous les actes à connotation sexuelle imposés aux enfants. On parle d'agression sexuelle pour désigner toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise. Les atteintes sexuelles commises sur un mineur sont punies par la loi.

Les mutilations sexuelles, la prostitution de mineurs, la pédopornographie et la corruption de mineurs (c'est-à-dire le fait de le rendre témoin d'actes ou d'images à caractère sexuel) entrent également dans le champ des violences sexuelles.

- Les négligences sont le fait, pour la personne responsable de l'enfant (parents, grands-parents, etc.), de le priver des éléments indispensables à son bon développement et à son bien-être. Il peut s'agir, par exemple, de privations de nourriture, de sommeil, de soins, d'attention... La négligence est, ainsi, une forme de maltraitance par omission, à savoir l'absence de mobilisation de l'adulte dont dépendent le présent et l'avenir de l'enfant. Invisible et souvent oubliée, la négligence a néanmoins pour enjeu la survie, la sécurisation, l'éveil, l'estime de soi et l'éducation de l'enfant.
- Les violences au sein du couple ont des conséquences graves, parfois fatales, sur les enfants qui y sont exposés. Ils en sont, ainsi, pleinement victimes.

## Pour repérer ces violences, existe-t-il des signes ?

Même s'il n'existe pas d'indicateur unique, quelques faisceaux d'indices peuvent être pris en compte :

- Méfiance vis-à-vis d'un adulte
- Passivité ou agitation excessive
- Crainte de rentrer chez soi
- Troubles du sommeil
- Angoisses
- Tristesse permanente
- Repli sur soi
- Désinvestissement scolaire et/ou absentéisme
- Troubles des conduites alimentaires

Des signaux visibles doivent aussi interpeller : traces de coups, bleus, brûlures, griffures, morsures, fractures, cicatrices...

La maltraitance peut générer chez l'enfant des difficultés relationnelles, de la colère, de l'anxiété, ou encore de la détresse. Dans tous les cas, ce stress risque d'avoir des effets néfastes sur sa santé. On parle alors de psycho-traumatisme.

## ATTENTION

Bien souvent, les violences sont tues. Les victimes ont honte de ce qu'elles subissent, minimisent les violences ou ont peur des représailles.

## Que peut-on faire pour aider un enfant, victime de violences ?

La meilleure façon d'aider un enfant victime de violence, c'est d'être attentif aux signes, d'être à son écoute, de l'aider à sortir du silence et d'alerter les services compétents.





# L'hymne à l'amour

*Où comment résilience et résignation peuvent être voisines de palier ?*

**Ce récit aborde la violence à l'égard des personnes âgées ou en situation de handicap**

## **Qu'est-ce que la violence à l'égard des personnes âgées ou en situation de handicap ?**

Du fait de leur âge ou de leur condition physique ou psychologique, les personnes âgées ou en situation de handicap sont vulnérables.

Leur fragilité est liée à la diminution ou à la perte de leur capacité d'autonomie, qui induit une perte de capacité à se défendre, réagir à une agression extérieure ou faire cesser une maltraitance.

On considère qu'il y a maltraitance d'une personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action, compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux, et/ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement.

Il convient tout d'abord de préciser que la maltraitance des personnes âgées ou en situation de handicap concerne tout autant les actes de violences intentionnels avec intention de nuire ou de flouer que les négligences (maltraitements par inadvertances qui surviennent principalement par manque d'information ou de connaissance, de formation ou par épuisement).

Ces maltraitements, intentionnels ou non, peuvent prendre différentes formes :

- les violences psychologiques : elles se traduisent notamment par une dévalorisation de la personne, des insultes, des menaces, une culpabilisation, des humiliations, du harcèlement...
- les violences physiques : coups, mais aussi dans le cas de personnes en perte d'autonomie, des soins brutaux, des contentions non justifiées...
- les maltraitements sexuels : agressions sexuelles, atteintes sexuelles, viol...
- les violences financières ou matérielles : vols, procurations abusives, escroqueries...
- les violences médicales ou médicamenteuses : un excès ou une privation de médicaments, une privation de soins, une douleur non prise en charge, des abus de sédatifs...
- les violences civiques, privation ou violation des

droits : limitation des contacts avec l'extérieur, demande de mise sous tutelle abusive...  
• l'abandon

**À noter :** selon le Code pénal, tous les actes de maltraitance prouvés ou présumés doivent faire l'objet d'un signalement au Procureur de la République.

## **Pour repérer ces violences, existe-t-il des signes ?**

Même s'il n'existe pas d'indice unique de cette violence, quelques signes peuvent permettre de détecter une personne âgée ou en situation de handicap maltraitée :

- la personne semble méfiante, apeurée,
- la personne présente des signes de dépression : apparence négligée, manque d'appétit, d'intérêt, insomnie...
- la personne semble apathique,
- la personne requiert la permission d'un tiers pour répondre à des questions,
- la personne chute, se blesse régulièrement,
- la personne présente des traces de blessures, d'ecchymoses qu'elle ne peut expliquer
- la personne prétend qu'on lui doit ou qu'il lui manque de l'argent.

Le comportement de l'aidant peut également indiquer une éventuelle maltraitance de la personne âgée ou en situation de handicap :

- l'aidant déprécie la personne dont il a la charge,
- il se plaint régulièrement du comportement de cette personne,
- il la réprimande ou l'isole.

## **Que peut-on faire pour les aider ?**

La meilleure façon d'aider une personne âgée ou en situation de handicap victime de violence, c'est d'être attentif aux signes et de l'aider à sortir du silence.



# LES NUMEROS D'URGENCE

**LES NUMÉROS EN CAS D'URGENCE** 24h/24

**15 SAMU**  
Intervention d'une équipe médicale lors d'une situation d'ordre vital ainsi que la redirection vers un organisme de permanence de soins

**17 POLICE SECOURS**  
Signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate des forces de l'ordre

**122 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN**  
Si vous êtes témoin ou victime d'un accident au sein de l'Union Européenne

**18 SAPEURS-POMPIERS**  
Situation dangereuse ou un accident concernant des personnes ou des biens qui entraîne une intervention rapide

**114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES OU MALENTENDANTES**  
Situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Accessible par SMS et Fax.

**HUMILIÉE, INSULTÉE, FRAPPÉE, VIOLÉE, OSEZ EN PARLER**  
Écoute violences Femmes handicapées  
01 40 47 06 06

**Personnes âgées handicapées**

La **maltraitance** est une réalité il faut en parler

Vicimes ou témoins, appelez le **3977**  
Des professionnels avec écoute, sans jugement, sans orientation.

**RADICALISATION VIOLENTE ENROLEMENT DJIHADISTE**

**FAMILLES, AMIS, AGISSEZ SANS ATTENDRE**

Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation  
**N° Vert 0 800 005 696**

**STOP-DJIHADISME.gouv.fr**

Qu'est-ce que je fais quand mon ado est harcelé sur les réseaux ?

**30 18**

Le nouveau numéro national pour les jeunes victimes de violences numériques et leurs parents.

**enfance**

**VIOLENCES CONTRE LES FEMMES LA LOI VOUS PROTÈGE**

**VIOLENCES FEMMES INFO APPELEZ LE 3919\***  
\*Appel anonyme et gratuit.  
stop-violences-femmes.gouv.fr

**NON AU HARCÈLEMENT**

ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS : APPELEZ LE **3020**  
Service à appel gratuit

du lundi au vendredi de 9h à 18h samedi de 9h à 18h

**WWW.NONAUHARCÈLEMENT.EDUCATION.GOUV.FR**

**COLLECTIF FEMINISTE CONTRE LE VIOL**  
VIOLS FEMMES INFORMATIONS

**N° national 0 800 05 95 95**  
APPEL GRATUIT / ANONYME / LUN-VEN 10H-19H

**ANTIDISCRIMINATIONS.FR**

ANTIDISCRIMINATIONS.FR

ANTIDISCRIMINATIONS.FR

## AIDE AUX VICTIMES EN SEINE-MARITIME

**116 006** Numéro d'aide aux victimes  
Service à appel gratuits - 7j/7

### Association d'aide aux Victimes et d'Information sur les Problèmes Pénaux (AVIPP)

1, rue Guillaume le Conquérant  
76000 ROUEN | 02 35 70 10 20

### Aide aux Victimes par la Réparation et l'Entraide (AVRE 76)

168, rue Maréchal Joffre  
76600 LE HAVRE | 02 35 21 76 76

### Aide aux Victimes - Informations - Médiations (AVIM)

13, rue de la République  
76200 DIEPPE | 02 35 82 01 19

### Centre d'Accueil Spécialisé pour les Agressions (CASA)

CHU de Rouen  
1, rue de Germont  
76000 ROUEN | 02 32 88 82 84

Enfants en danger ? Parents en difficulté ?  
Le mieux, c'est d'en parler !

**119**

24h APPEL GRATUIT 7j/7

ALLÔ ENFANCE EN DANGER

www.119.gouv.fr

**0 800 360 360**

**N° VERT D'APPUI** aux personnes handicapées et aux aidants dans le cadre de la crise, pour des solutions près de chez vous.

**01 48 06 42 41**  
Ligne d'écoute anonyme

**SOS homophobie**

Ta relation est saine quand il...	PROFITE	1	Respecte tes décisions et tes goûts
		2	Accepte tes ami-e-s et ta famille
		3	A confiance en toi
		4	Est content quand tu te sens épanouie
		5	S'assure de ton accord pour ce que vous faites ensemble
		6	T'ignore des jours quand il est en colère
Il y a de la violence quand il...		7	Te fait du chantage si tu refuses de faire quelque chose
		8	Rabaisse tes opinions et tes projets
		9	Se moque de toi en public
		10	Te manipule
		11	Est jaloux en permanence
		12	Contrôle tes sorties, habits, maquillage
		13	Fouille tes textos, mails, applis
		14	Insiste pour que tu envoies des photos intimes
		15	T'isole de ta famille et de tes ami-e-s
		16	Te traite de folle quand tu lui fais des reproches
		17	"Pète les plombs" lorsque quelque chose lui déplaît
	PROTÈGE-TOI, DEMANDE DE L'AIDE Tu es en danger quand il...		18
		19	Menace de se suicider à cause de toi
		20	Te touche les parties intimes sans ton consentement
		21	Menace de diffuser des photos intimes de toi
		22	T'oblige à regarder des films pornos
		23	T'oblige à avoir des relations sexuelles
		24	



# La part du colibri

*Où comment se dépêtrer des représentations liées au genre ?*

**Ce récit aborde les violences sexuelles et sexistes**

## Qu'est-ce que les violences sexuelles et sexistes ?

Personne n'a le droit de vous imposer un acte sexuel que vous ne désirez pas.

Les violences à caractère sexuel recouvrent les situations dans lesquelles une personne impose à autrui un ou des comportements, un ou des propos (oral ou écrit) à caractère sexuel.

Les violences sexistes et sexuelles (VSS) sont des atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique des personnes, portées en raison de leur genre ou de leur sexualité. Elles se conçoivent dans une continuité graduelle : de l'attitude irrespectueuse ou moqueuse à des propos blessants ou injurieux, jusqu'aux gestes inappropriés et aux agressions. Un individu coutumier de propos sexistes n'est pas un violeur en puissance, mais le sexisme est bel et bien le terreau des violences sexuelles.

Les violences sexistes et sexuelles ont pour point commun l'absence de consentement. En d'autres termes, elles sont subies et non désirées par la victime. Elles sont l'expression de la volonté de pouvoir de l'auteur sur la victime.

Elles sont interdites par la loi et sanctionnée pénalement.

Dans les violences sexistes et sexuelles, nous pouvons distinguer :

- les agissements sexistes : acte unique lié au sexe d'une personne, participant à créer un environnement humiliant ou offensant,
- l'outrage sexiste ou l'injure publique sexiste : interpellations déplacées ou insultes à caractère sexuel,
- le harcèlement sexuel : actes répétés visant à déstabiliser ou humilier la victime par des propos ou comportements à caractère sexuel ou sexiste,
- l'agression sexuelle : attouchement sur une des parties du corps considérées comme intimes et sexuelles commis avec violence, contrainte, menace ou surprise,
- le viol : acte de pénétration sexuelle de quelque nature qu'il soit, commis avec violence, contrainte, menace ou surprise.

Il n'y a pas consentement si :

- vous n'avez pas donné votre accord en personne,
- vous n'êtes pas en mesure de consentir ou vous êtes inconsciente : si vous êtes sous l'emprise de drogue, d'alcool ou de médicaments, par exemple,
- votre consentement n'est pas "libre et éclairé", s'il est obtenu par des menaces, par la force ou du chantage.

## Pour repérer ces violences, existe-t-il des signes ?

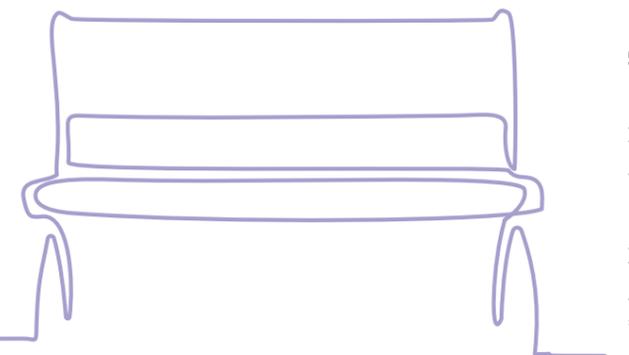
Quelle qu'en soit la forme, ses conséquences sont importantes, nombreuses et durables notamment anxiété, trouble du sommeil et / ou de l'alimentation, peurs intenses, culpabilité, dépression, isolement, conduites à risque ou agressives... Elles peuvent avoir un impact sur la santé mais également sur la vie sociale, familiale ou encore professionnelle de la victime.

Ces manifestations sont propres à chaque victime et sont variables dans le temps. Elles justifient de ne pas rester seule et de chercher de l'aide.

## Que peut-on faire pour aider les victimes de violences sexuelles et sexistes ?

Que les faits soient anciens ou récents, il est important de pouvoir en parler.

Au-delà des personnes de confiance, de l'entourage, le sujet des violences sexuelles et sexistes doit pouvoir être abordé librement : sans tabou, sans jugement, sans idées préconçues.







# La trahison des images

*Qu comment sortir de la prostitution... et ne pas y entrer ?*

## Ce récit aborde la prostitution

### Qu'est-ce que la prostitution ?

La prostitution peut recouvrir des manifestations très diverses : prostitution de rue ou via Internet, prostitution étudiante... En majorité, il s'agit de prostitution de femmes mais aussi d'hommes, de personnes transgenres ou bien de mineurs.

La précarité et la vulnérabilité sont des facteurs déterminants d'entrée et de maintien dans la prostitution.

La prostitution est l'activité consistant à fournir un service sexuel contre une rémunération ou un service. En France, l'exercice de la prostitution et le racolage sont permis mais l'achat de services sexuels est illégal et réprimé depuis la loi du 13 avril 2016, par laquelle la France rejoint le modèle dit de "pénalisation des clients".

La prostitution est considérée comme une violence en soi.

La loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées illustre l'engagement abolitionniste de la France.

La prévention et la lutte contre la prostitution constitue aujourd'hui une préoccupation à part entière des politiques publiques.

### Pour repérer ces situations, existe-t-il des signes ?

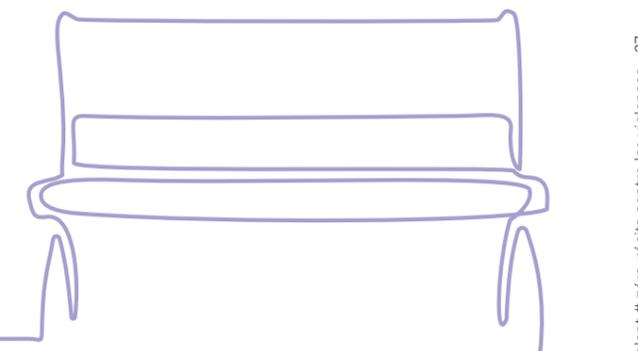
Ces signes ne sont pas à prendre en considération de manière isolée, c'est l'accumulation de ces derniers qui pourra vous alerter concernant le phénomène prostitutionnel :

- situation de précarité,
- état de santé préoccupant,
- stress,
- flous sur l'origine des ressources, sur la situation d'hébergement, sur l'emploi du temps,
- addictions,
- attitude de passivité, de refus ou d'agressivité,
- changement brutal de comportement,
- pour les mineurs, déscolarisation, fugues...

### Que peut-on faire pour aider les victimes de prostitution ?

Il s'agira de :

- prendre le temps d'écouter la victime,
- cette écoute permettra de créer un climat de confiance, sans jugement. Pour ce faire, recevoir la personne seule de préférence, ou avec un interprète professionnel si besoin, afin de s'assurer que sa parole n'est pas sous influence ou sous contrôle,
- valoriser sa démarche de tenter de sortir de ce processus, respecter son rythme et ses choix,
- faire part de votre disponibilité et des relais existants,
- agir en pluridisciplinarité.







# Pinocchio

*Qu comment devenir rigoriste en quelques étapes clés ?*

**Ce récit aborde le phénomène de la radicalisation et des dérives sectaires**

## Qu'est-ce que la radicalisation et les dérives sectaires ?

La dérive sectaire correspond à un dévoiement de la liberté de pensée, d'opinion ou de religion qui porte atteinte à l'ordre public, aux lois ou aux règlements, aux droits fondamentaux, à la sécurité ou à l'intégrité des personnes. Elle se caractérise par la mise en œuvre de pressions ou de techniques ayant pour but de créer ou de maintenir chez une personne un état de sujétion psychologique ou physique, la privant d'une partie de son libre arbitre. Cette privation a des conséquences dommageables pour cette personne, son entourage ou pour la société.

Respectueux de toutes les croyances et fidèle au principe de laïcité, il n'y a pas en droit en français de définition juridique de la secte, pas plus que de définition de la religion.

Pour autant, tout n'est pas permis au nom de la liberté de conscience ou de la liberté de religion. En effet, l'absence de définition de la secte n'efface pas la réalité de l'existence de victimes de dérives de certains mouvements sectaires. La loi fixe donc des bornes qui sanctionnent les abus de ces libertés, sous le contrôle du juge.

La Commission européenne, elle, définit la radicalisation comme "un phénomène complexe de personnes adhérant à une idéologie radicale qui pourrait conduire à la perpétration d'actes terroristes". La radicalisation est selon la définition posée en 2014 par le sociologue Farad Khosrokhavar « *le processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux qui conteste l'ordre établi sur le plan politique, social ou culturel* ».

Il est important de rappeler que toute adhésion à une religion n'est pas signe de radicalisation.

## Pour repérer ces phénomènes, existe-t-il des signes ?

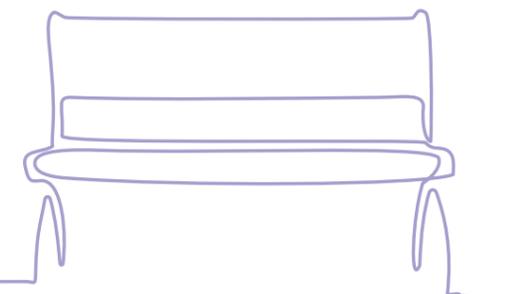
Un faisceau d'indices facilite la caractérisation d'un risque de dérive sectaire et de radicalisation :

- la déstabilisation mentale avec un refus de soins ou arrêt des traitements médicaux régulièrement prescrits,
- le caractère exorbitant des exigences financières,
- la rupture avec l'environnement d'origine : adoption d'un langage propre au groupe, modification des habitudes alimentaires ou vestimentaires, situation de rupture avec la famille ou le milieu social et professionnel,
- l'engagement exclusif pour le groupe : soumission absolue, dévouement total aux dirigeants, perte d'esprit critique, réponse stéréotypée à toutes les interrogations existentielles,
- l'embrigadement des enfants,
- le discours antisocial,
- l'importance des démêlés judiciaires.

Un seul critère ne suffit pas pour établir l'existence d'une dérive sectaire ou d'un phénomène de radicalisation et tous les critères n'ont pas la même valeur. Le premier critère (déstabilisation mentale) est toutefois régulièrement présent dans les cas de dérives sectaires ou de radicalisation.

## Que peut-on faire pour aider les victimes de radicalisation ou de dérives sectaires ?

Dans les situations de risques de radicalisation ou de dérives sectaires, il importe d'être à l'écoute et vigilant, de maintenir autant que possible l'accompagnement et le lien et d'orienter vers les services compétents. Lorsque plusieurs indices sont réunis et vous laissent craindre une radicalisation, il est important d'alerter les services compétents de ce risque de radicalisation.







# La petite marchande d'allumettes

*Où comment le clivage est une longue tradition qui se perpétue ?*

## Ce récit aborde les violences entre les mineurs

### Qu'est-ce que les violences entre les mineurs ?

Par violences entre mineurs, nous entendons les violences commises entre enfants ou adolescents.

Ces violences peuvent prendre différentes formes :

- les violences verbales (moqueries, injures, insultes...)
- les violences psychologiques (chantage, racisme, sexisme, menaces de mort...),
- les violences contre les biens (dégradation, destruction, vol des biens d'autrui...),
- les violences sexuelles (insultes et violences verbales sexualisées, homophobie, harcèlement sexuel, voyeurisme, exhibitionnisme, atteintes ou agressions sexuelles...),
- les violences physiques (bousculade, brutalité, jeux violents et/ou dangereux, bagarre, coups...),
- les cyber-violences (les propos diffamatoires et discriminatoires sur les réseaux ou par SMS, l'usurpation d'identité, le piratage de compte, les propos humiliants, agressifs, injurieux, diffusion ou menace de diffusion de photos, vidéos ou informations sans accord de la personne concernée...).

Ces violences peuvent être constituées d'un acte unique, d'une succession de faits ou la répétition du même fait dans le temps. Elles peuvent être commises au sein ou aux abords des établissements scolaires, dans les quartiers, en ville ou en campagne...

Elles peuvent être commises individuellement ou collectivement.

- Les violences individuelles peuvent prendre la forme de comportements d'auto (scarification, tentative de suicide...) ou d'hétéro-agressivité.
- Les violences collectives peuvent, elles, avoir pour origine un désir de vengeance ou un sentiment d'injustice partagé par plusieurs. Dans ces situations, les passages à l'acte agressifs et actes de vandalisme se multiplient et prennent alors de plus en plus d'ampleur. Les violences collectives sont parfois commises par peur de représailles du groupe ou par souci d'appartenance au groupe. Ainsi, afin d'appartenir au groupe ou pour éviter d'en être exclu, les jeunes qui le composent se sentent dans l'obligation de commettre des violences qu'ils ne commettraient pas de manière individuelle.

- Les violences urbaines sont une des manifestations de ces violences collectives.

- D'après les criminologues, ce phénomène associe "territorialisation et une certaine forme de tribalisation" : de nombreux faits de violence ont en ce cas pour objectif la défense du territoire face aux "intrus", un rejet de tous ceux qui n'appartiennent pas au quartier.

La violence des mineurs comme celle des majeurs est interdite par la loi. Ainsi, tout mineur peut avoir à rendre compte devant la justice de ses actes et être présenté devant un juge. Les sanctions et mesures applicables dépendent de son âge.

**À SAVOIR :** Les parents sont, eux, responsables civilement des fautes de leur enfant mineur.

### Pour repérer ces violences, existe-t-il des signes ?

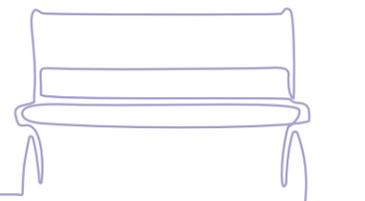
Même s'il n'existe pas d'indicateur unique, quelques faisceaux d'indices peuvent alerter sur la situation d'un jeune victime de violences :

- douleurs chroniques (maux de ventre, de tête...),
- troubles du sommeil, de l'appétit,
- repli sur soi, désocialisation (perte d'amis, refus de pratiquer une activité culturelle ou sportive...),
- changement de comportement (en classe, à la maison),
- agressivité,
- baisse des résultats scolaires,
- déscolarisation progressive,
- comportement autodestructeur (fugue, consommation de drogue, scarifications, tentative de suicide...).

### Que peut-on faire pour les aider ?

La meilleure façon d'aider un enfant victime de violence, c'est d'être attentif aux signes, d'être à son écoute, de l'aider à sortir du silence et d'alerter les services compétents.

Il faut toujours rester attentif aux changements de comportement des mineurs.



# Qui peut-on contacter ?



## Lieux ressources en Seine-Maritime

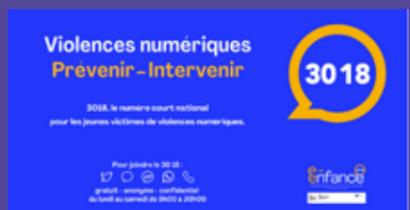
- Centre Médico-Social du Département de la Seine-Maritime

- Concernant les violences de rue :

Contactez le service de Prévention Spécialisée de votre secteur

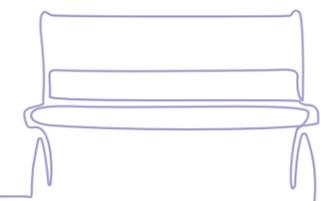
- Concernant les violences scolaires :

Contactez le Chef d'Établissement ou le Conseiller Principal d'Éducation



# LISTE DES PROFESSIONNELS RENCONTRÉS

- **Harmonie BACHELET**, Intervenante Sociale en Commissariat et Gendarmerie (ISCG), Département de la Seine-Maritime
- **Joy BARON**, Assistante sociale, Centre Médico-Social, Département de la Seine-Maritime
- **Géraldine BORDAGI**, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, Tribunal Judiciaire de Rouen
- **Marine BOUCHER**, Centre Local d'Information et de Coordination en faveur des personnes âgées du Plateau Est de Rouen
- **Isabelle CARPENTIER**, Directrice Relais Enfants-Parents en Milieu Carcéral, Rouen
- **Myriam DOLARD**, Pouponnière du Belvédère, Mont-Saint-Aignan
- **Malika DRANGUET**, Assistante sociale, Centre Médico-Social, Département de la Seine-Maritime
- **Sébastien FEVRIER**, Référent Laïcité - citoyenneté, Direction territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Haute-Normandie
- **Philippe GROUT**, Chef de service de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes, Département de la Seine-Maritime
- **Caroline GUERBETTE**, Travailleur social APA (Aide Personnalisée Autonomie), Département de la Seine-Maritime
- **Anaïs HINGREZ**, Coordinatrice Tranquillité Publique Adjointe Service Prévention de la Délinquance Ville de Rouen
- **Elodie ISCAR**, Psychologue Police nationale, Commissariat central de police de Rouen
- **Mélissa JOLY**, Intervenante socio-judiciaire et Coordinatrice du Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales (CPCA), Association Emergence-s, Rouen
- **Sarah LE DANTEC**, Association de Prévention pour l'Est de Darnétal (APER)
- **Romuald LECLERC**, Capitaine de gendarmerie - Référent VIF région Normandie
- **Stéphane LUCAS**, Association de Prévention pour l'Est de Darnétal (APER)
- **Nora MERABET**, Assistante sociale, Association La Boussole, Rouen
- **Sophie MERCAT**, Principale adjointe, Collège Chartier Darnétal
- **Élodie MEUNIER**, Responsable, Association L'Autobus, Rouen
- **Angéline PIOU**, Directrice du Pôle Action Sociale, ville de Darnétal
- **Sabine PONS**, Déléguée départementale, Association Le Mouvement du Nid, Rouen
- **Géraldine RONCERAY**, Psychologue, Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles de Rouen
- **Mary-Lou SADIKY**, Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, Préfecture de Seine-Maritime
- **Marine SIMENEL**, cheffe de service Pôle Hébergement Logement, Comité Actions Promotion Sociale, Rouen
- **Sandrine TERNISIEN**, Pouponnière du Belvédère, Mont-Saint-Aignan
- **Gilles TOURNEL**, Professeur - médecin légiste et responsable du Centre d'Accueil Spécialisé pour les Agressions (CASA), CHU Charles Nicole, Rouen
- **Linda TURCQ**, Centre Local d'Information et de Coordination en faveur des personnes âgées du Plateau Est de Rouen
- **Équipe du centre d'appel Police Secours (17) de Rouen**



Nous remercions l'ensemble des partenaires et professionnels du Département de Seine Maritime mobilisés autour de cette action. Ce livret vous ouvre des pistes de réflexions ou d'actions mais ne peut être exhaustif.

Nous avons fait le choix de ne pas lister l'ensemble des partenaires, structures, institutions œuvrant au quotidien pour lutter contre ses violences.

Vous pouvez néanmoins consulter le site [SOLIGUIDE.FR](http://SOLIGUIDE.FR) développé par l'association Solinum, en partenariat avec le Département de la Seine-Maritime, si vous recherchez un partenaire en particulier ou vous adresser au Centre Médico-Social de votre lieu d'habitation.

Le spectacle "Violent # Zéro - Récits contre les violences" a été financé par le Département de Seine Maritime dans le cadre du Projet Social de Territoire de l'UTAS de Rouen et par le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance géré par la Préfecture de la Seine-Maritime.

Rédaction du livret : Jean-Charles CARPENTIER, Céline LEMERCIER  
Photographies : Caroline BAZIN, Éric DUCROCCQ  
Impression : imprimerie du Département de la Seine-Maritime  
Conception et réalisation : Département de la Seine-Maritime  
Direction de la Communication et de l'Information



SEINE-MARITIME  
LE DÉPARTEMENT

